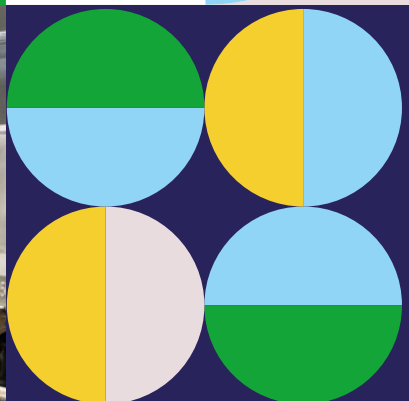
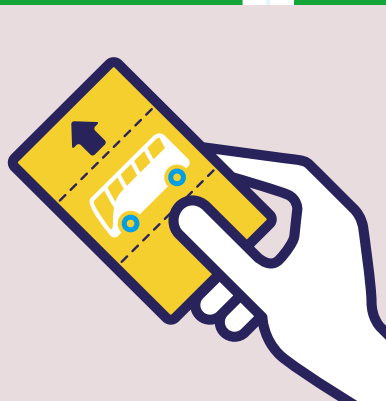
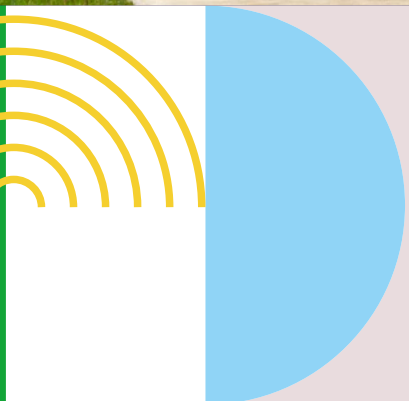
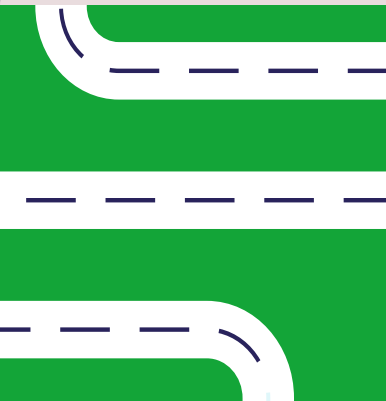


La Région, acteur de référence des **mobilités du quotidien** en Centre-Val de Loire



LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

centre-valde Loire.fr



Centre-Val de Loire une mobilité durable pour toutes et tous

Dans un monde où les enjeux écologiques et économiques imposent une réinvention des mobilités, la Région Centre-Val de Loire s'érige en modèle avec une politique ambitieuse et novatrice en matière de transports.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre territoire se doit de proposer des solutions adaptées aux besoins de ses habitants, tout en réduisant son empreinte carbone et en facilitant les déplacements au quotidien, notamment dans les territoires ruraux.

L'une des grandes forces de notre territoire est sans conteste notre réseau de trains régionaux Rémi, qui ne cesse de se développer. Répondant à une demande croissante de déplacements rapides et écologiques, Rémi connecte de plus en plus efficacement les villes et les villages de la région, rendant possible une mobilité fluide et accessible à tous. Ces dernières années, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer la ponctualité, moderniser les infrastructures et offrir des tarifs attractifs, avec notamment la mise en place de la gratuité pour les jeunes le week-end (1 000 000 de billets distribués en une année !), et une gamme tarifaire adaptée aux actifs et aux seniors. L'objectif est clair : faire du réseau Rémi la référence pour les trajets du quotidien.

En parallèle, la Région mise sur une complémentarité des modes de transport. Le développement des lignes de cars interurbains et la création d'un véritable maillage territorial favorisant l'intermodalité permettent aux zones les plus rurales de bénéficier de solutions de mobilité durable. La transition énergétique est également au cœur de cette dynamique, avec une flotte de cars qui se convertit progressivement à des énergies propres, limitant ainsi l'impact environnemental. Avec le déploiement des véhicules en libre service dans les communautés de communes rurales, nous proposons un service innovant qui répond aux problématiques de mobilité dans les secteurs où l'usage de la voiture individuelle demeure nécessaire.

Notre ambition se porte aussi sur le transport scolaire, avec la gratuité pour plus de 70 000 familles, et un réseau de proximité qui évolue tous les ans en fonction des besoins des usagers et en lien avec les élus locaux.

De plus, la Région s'engage activement dans le développement des mobilités douces, notamment par le financement de pistes cyclables sécurisées et la future mise à disposition de vélos en libre-service dans certaines gares. Ces actions visent à encourager des modes de déplacement respectueux de l'environnement tout en offrant des solutions adaptées aux attentes des citoyens.

Aujourd'hui, le Centre-Val de Loire affirme son ambition : devenir une région de référence en matière de mobilité durable, solidaire et connectée, rayonnant sur l'ensemble du territoire régional. En offrant à ses habitants des alternatives crédibles à la voiture individuelle, la Région dessine un avenir où chaque déplacement s'inscrit dans une démarche responsable et moderne.

François Bonneau,
président de la Région
Centre-Val de Loire



Philippe Fournié,
vice-président délégué aux
Mobilités, aux Transports
et aux Intermodalités

RÉSEAU MULTIMODAL RÉMI

Une offre améliorée au bénéfice de toutes et tous

La Région Centre-Val de Loire crée en 2017 le réseau Rémi. L'objectif ? Intégrer et harmoniser les réseaux de transport en commun interurbains, ferroviaires et routiers. Un réseau qu'elle ne cesse de faire évoluer depuis.



Zoom sur... JV Malin

Une plateforme pour faciliter vos déplacements en Centre-Val de Loire

La Région a mis en place, en partenariat avec les autorités organisatrices du territoire, JV Malin, une plateforme régionale dédiée à la mobilité en Centre-Val de Loire. Elle permet de planifier des trajets en combinant différents modes de transport (train, car, bus, tram, covoiturage et vélo) et bientôt d'acheter des billets en ligne. Accessible via une application mobile et un site web, JV Malin centralise les informations sur tous les réseaux locaux en Centre-Val de Loire pour simplifier les déplacements du quotidien, tout en favorisant les alternatives écologiques et économiques.

Rendez-vous sur jvmalin.fr/



RÉMI, un réseau multimodal au quotidien

Un réseau unifié à l'identité commune

Trains TER Centre-Val de Loire, trains Intercités, cars TER et cars des six anciens réseaux départementaux, **le réseau Rémi regroupe aujourd'hui l'ensemble des transports en commun** routiers et ferroviaires suite aux différentes évolutions législatives telles que la Loi NOTRe de 2017.

Cette unité se traduit par **une identité visuelle commune** sur les véhicules, les espaces de transport et les outils de communication à destination des voyageurs.

Plus de services au quotidien pour les usagers

Avec pour volonté de toujours simplifier l'accès au réseau pour les voyageurs, la Région a créé un **site internet** et une **application mobile**. Elle a mis en place un numéro de téléphone unique pour l'information, les réservations des services spécifiques et le traitement des réclamations. De nouveaux services de vente à distance sont proposés pour les cars des lignes régulières, ainsi que l'information en temps réel sur les horaires de passage.

Une offre en perpétuelle évolution

Chaque année, la Région ajuste les dessertes et horaires des trains et cars Rémi en concertation avec les acteurs locaux. Le réseau s'adapte aux usages en proposant des dessertes saisonnières vers des sites touristiques et en permettant l'emport de vélos d'avril à octobre, avec réservation pour les cars et trains le week-end. Rémi offre également des services spéciaux pour accéder à des événements culturels ou sportifs. Toute demande de partenariat peut être transmise aux services de la Région pour étude.

Une offre tarifaire ambitieuse

Précurseuse, la Région a rendu le **transport scolaire Rémi gratuit** afin d'améliorer le pouvoir d'achat de plus de 70 000 familles. Des **tarifs particulièrement attractifs sur les trains et les cars** sont proposés depuis 2019, avec de nombreuses offres multimodales Rémi Liberté ou le Pass Rémi Découverte par exemple, ou depuis septembre 2023, la gratuité pour les jeunes le week-end et jours fériés en région ou vers Paris (1 million de billets utilisés depuis).

2 Trains Rémi : une ambition forte pour un service de qualité

Investir pour améliorer les infrastructures

La Région s'est engagée avec l'État dans le cadre du CPER 2021-2027 pour financer les infrastructures, à hauteur de plus de 500 M€ sur la période, dont plus des 3/4 sur le ferroviaire (lignes structurantes, fret ferroviaire, gares...). À la suite d'un audit en 2018, la Région s'est fortement engagée pour sauvegarder six lignes ferroviaires rurales menacées de fermeture. Ce sont 250 M€ consacrés en 5 ans, à parité avec l'État, sur Tours-Loches, Tours-Chinon, Dourdan-La Membrolle, Chartres-Courtalain, Bourges-Montluçon et la ligne du Blanc-Argent.

Améliorer la ponctualité

La Région a signé un contrat d'exploitation avec SNCF jusqu'en 2031, plus exigeant sur la qualité du service. La ponctualité est désormais pilotée ligne par ligne, avec des incitations pour chacune. Les résultats sont accessibles à tous, sur le site internet www.data.centrevaleloire.fr. La mise à jour des données est réalisée chaque mois.

Moderniser le matériel roulant

En 10 ans, la Région aura investi 1,4 milliard d'euros pour disposer d'un parc modernisé, pour plus de confort et de régularité : acquisition de rames, rénovations... Depuis 2018, la Région a repris l'organisation des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers (dénommées Rémi Express). La Région a acquis 32 rames neuves pour remplacer les rames Corail, pour un plus grand confort et une meilleure régularité, qui représentent un investissement de 460 M€. Un nouvel atelier de maintenance a été construit à Orléans, d'un montant de 70 M€. Il a permis la création de 70 emplois.

Renforcer l'offre

Chaque année, la Région adapte l'offre des trains aux besoins de mobilité :

- doublement des dessertes sur Tours-Loches et renforcement sur Tours-Chinon
- arrêts systématiques à Montlouis et Avord
- trains rapides en pointe entre Orléans, Blois et Tours, et augmentation des capacités
- augmentation de l'offre le week-end sur les lignes Rémi Express

En 2023, la Région a engagé deux démarches avec l'ensemble des acteurs concernés (État, Département, Intercommunalités, Agences d'urbanisme...) pour développer les mobilités durables sur les territoires en lien avec les Métropoles de Tours et d'Orléans.

Ces démarches ont toutes les deux obtenu une reconnaissance de leur qualité et de leur pertinence en juin 2024 par l'attribution du label de Service Express Régional Métropolitain (SERM) par l'État, parmi un nombre réduit de projets en France.



3 Cars Rémi : une offre interurbaine plus efficace, plus souple et plus écologique

La Région engagée pour une mobilité plus verte !

Elle agit notamment pour la transition énergétique des cars Rémi vers l'énergie biogaz, électrique ou hydrogène.

Elle a fait circuler en 2023 le premier car rétrofité d'Europe, converti du diesel au 100 % électrique.

Premier objectif : **en 2028, fin du diesel** sur les 150 lignes régulières de car Rémi (500 véhicules)

Fin 2024 circulent déjà :

- **19 cars électriques** (en Indre-et-Loire et dans le Loiret), dont 14 rétrofités
- et **50 cars bioGNV** (en Eure-et-Loir et dans l'Indre)

Sur les lignes scolaires, ce sont 5 cars rétrofités qui circulent (en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher).



En chiffres

150 lignes régulières de car pour **22 000** voyages par jour

1 760 autocars

110 000 élèves inscrits sur les 1 700 circuits scolaires et près de **22 000** points d'arrêt

6 ambitions fortes sont fixées :

1. Améliorer la qualité de service rendu aux usagers

2. Mettre en œuvre de nouveaux services

Information en temps réel, déploiement des billettiques scolaires et interurbaines, mise en place d'un numéro d'appel unique, emport des vélos...

3. Renforcer l'accessibilité aux PMR*

La Région travaille en concertation avec les associations concernées à toujours davantage d'accessibilité du réseau.

4. « Verdir » le parc de véhicules

La Région finance le renouvellement intégral du parc de cars pour des véhicules à énergie propre (à gaz ou électriques) d'ici 2028.

5. Enrichir l'offre commerciale

La Région coordonne les réseaux de cars et de trains, et encourage des partenariats locaux pour des services adaptés aux usages (événements, sites touristiques...).

6. Améliorer la situation sociale des chauffeurs

La Région finance des formations (programmes Défi) et organise ses réseaux afin de permettre l'optimisation des moyens et les contrats de travail dans les entreprises.

* Personnes à mobilité réduite.

4 Cars scolaires : la sécurité avant tout

La Région investit pour les points d'arrêt routiers...

400 000 €

par an à l'harmonisation
de la sérigraphie,
au renouvellement
de mobiliers et la
maintenance de
poteaux et abris

200 000 €

par an pour
l'aménagement,
la sécurisation
et l'accessibilité

Un ajustement des lignes au plus près du besoin

La Région, via ses Maisons et 300 autorités organisatrices de second rang (A02), **ajuste les lignes scolaires en concertation avec les maires et les familles.** Chaque rentrée, les points d'arrêt et circuits sont optimisés pour améliorer la sécurité des enfants et réduire les temps de trajet. Les demandes des familles pour créer ou modifier des arrêts sont examinées attentivement, avec des dérogations possibles au règlement selon la situation sociale et les aménagements locaux.

Points d'arrêt : un cadre d'intervention précis

Les cars scolaires Rémi, ce sont 22 000 points d'arrêts sur le territoire. La Région porte l'enjeu d'améliorer la sécurité de ceux-ci, mais cela ne peut se faire qu'avec les gestionnaires de voirie (départements, EPCI et communes). Elle audite les points d'arrêts avec ces acteurs.

La Région a adopté un cadre d'intervention pour financer jusqu'à 70 % les aménagements pour améliorer la sécurité, pour permettre aux gestionnaires de voirie de réaliser les travaux utiles.

Une grande qualité de service

Pour les parents, un service d'inscription et de paiement en ligne a été instauré, ainsi que des alertes SMS sur l'état du trafic. Les A02 accompagnent inscriptions, exploitation des circuits et évolution de l'offre au plus près du terrain et des familles. La Région a mis en place des contrôles réguliers, une médiation en cas d'incivilités, et des formations pour les accompagnateurs de jeunes enfants... Une nouvelle billetterie spécifique a été déployée pour un suivi en temps réel des usages.

Recrutement : le Défi de la Région

En région Centre-Val de Loire comme partout en France, recruter et retenir des conducteurs de car est difficile. La Région agit pour orienter les demandeurs d'emploi vers ces métiers et valoriser les recrutements via le programme DÉFI qui a permis 200 embauches après 70 sessions de formation. En 2020, elle avait garanti le salaire complet des chauffeurs pendant la crise du Covid à hauteur de 62 millions d'euros.



Loi d'Orientation des Mobilités : la Région Centre-Val de Loire en pilote

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a redéfini l'organisation des déplacements en France avec le renforcement du rôle des Régions dans l'intermodalité et en confiant aux intercommunalités la possibilité de devenir autorités organisatrices de la mobilité.

Exercice de la compétence Mobilité en région Centre-Val de Loire au 1er juillet 2021

La Région Centre-Val de Loire pour une approche intégrée

Les communautés de communes avaient le choix de prendre ou non la compétence mobilité et la Région Centre-Val de Loire a plaidé pour une approche intégrée, plus adaptée aux besoins des habitants. Une gestion fragmentée aurait notamment impacté les territoires ruraux.

80 % des communautés de communes de la région (57 sur 71) ont choisi de laisser la responsabilité « mobilité » à la Région et de renforcer la collaboration.

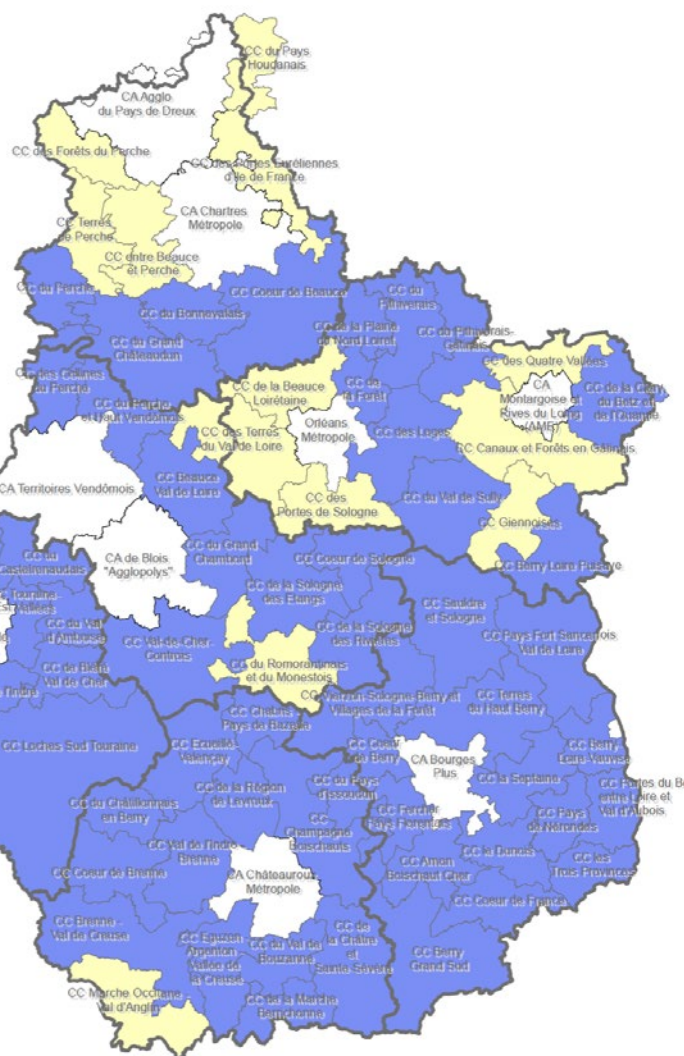
La création de 34 bassins de mobilité

Les bassins de mobilité, prévus par la LOM, sont à l'échelle pour :

- créer un espace de dialogue entre les acteurs concernés ;
- articuler les politiques de transport et coordonner les efforts ;
- élaborer des Contrats Opérationnels de Mobilité.

La Région a décidé d'aligner ses bassins de mobilité avec les bassins de vie, utilisés pour les contrats de territoire, afin d'articuler les contrats. 34 bassins ont donc été définis.

La Région élabore avec les acteurs compétents (AOM, Départements, intercommunalités, acteurs du transport), ces Contrats Opérationnels de Mobilité qui visent à améliorer la coordination des politiques de mobilité, en fixant les orientations stratégiques partagées pour chaque bassin. Ces contrats se déclinent ensuite localement à l'échelle des intercommunalités pour définir les services déployés, ou s'articuler opérationnellement avec les AOM. Ils ont une durée de 6 ans, et doivent tous être élaborés d'ici fin 2025.



Positionnement de l'EPCI :

- Pas de prise de compétence AOM par la ComCom
- Prise de compétence AOM par la ComCom - Sans transfert
- Métropoles et Agglomérations, AOM existantes avant le 1er juillet 2021



Les nouvelles mobilités pour inventer de nouvelles solutions pour la ruralité

Sur les communautés de communes où la Région est compétente en termes de mobilités, elle propose des solutions complémentaires au réseau Rémi innovantes et adaptées aux besoins de mobilité de la population. Pour toujours davantage de proximité et de solidarité, notamment en ruralité.

Rémi+ Autopartage : des véhicules électriques

Pour des trajets hors des lignes régulières Rémi, la Région met à disposition des véhicules électriques en libre-service. Pratiques et abordables, ils peuvent être utilisés de manière occasionnelle sur une journée ou une demi-journée.

L'expérimentation a débuté en 2023 dans six communautés de communes avec pour objectif de s'étendre progressivement aux 51 autres d'ici la fin 2025. Chacune a reçu deux véhicules et deux bornes de recharge financés à 100 % par la Région pour un coût de 60 000€ par an.

Rémi+ à la demande : le transport à la carte

Sur l'ensemble des territoires ruraux, la Région généralise un service de réservation de transport à la demande à tarif Rémi pour que les habitants puissent rallier des lieux de centralité de leur communauté de communes ou se rendre aux points d'arrêt du réseau Rémi.

La Région développe les mobilités solidaires

En partenariat avec les Départements et des associations spécialisées, la Région déploie des services de conseil en mobilité solidaire afin d'aider les personnes en difficulté, principalement en insertion, à identifier et utiliser les solutions de mobilité adaptées. Ces services sont proposés par des structures associatives avec un cofinancement de la Région.

Le soutien au covoiturage

La Région a intégré deux plateformes de covoiturage dans l'outil JV Malin, permettant leur usage dans les recherches d'itinéraires. Pour encourager leur utilisation, ces solutions qui incluent des correspondances avec les transports publics, doivent désormais être promues localement auprès des acteurs économiques et des employeurs.

Le conseil en mobilité déployé

La Région organise une formation pour les agents d'accueil des gares, collectivités rurales et organismes publics locaux afin d'informer les habitants sur les solutions de mobilité et dispositifs d'accompagnement. Ces formations, destinées à améliorer l'information de proximité, ont débuté en 2024.

La Région participe à hauteur de 80 % au financement des études de mobilité des territoires non-AOM. Elle encourage et participe également au financement d'initiatives locales de collectivités ou d'associations (location de vélos ou garage auto solidaire par exemple).



Une stratégie ambitieuse pour le vélo

Doux pour la planète, le porte-monnaie et la santé, le vélo présente toutes les qualités et bénéficie en région Centre-Val de Loire, depuis 2020, de son Plan régional des mobilités à vélo. Il se décline en plusieurs initiatives permettant de toucher le plus grand nombre avec pour objectif de multiplier par trois l'usage du vélo d'ici 2025.

-> L'aide mobilité rurale

Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique destiné à un habitant d'un territoire non couvert par une AOM locale, la Région attribue une aide de 25 % du coût TTC du vélo dans la limite de 200 € à laquelle peut s'ajouter une aide de 25 € pour l'achat d'un antivol.

-> L'aide Rémi Zen

Les abonnés Rémi de plus de 18 ans peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat d'une trottinette électrique pliante ou d'un vélo

pliant, qu'il soit ou non électrique. L'aide est de 40 % du coût TTC de l'engin, dans la limite de 500 €.

-> Les abris vélos pour davantage de sécurité

La Région accompagne, l'équipement de 70 gares principales du réseau Rémi en abris à vélos sécurisés, en finançant leur installation et/ou leur gestion.

-> Les vélos embarquent dans les trains et dans les cars

La Région a augmenté le nombre de places pour les vélos à bord des trains, et proposé des services saisonniers pour les touristes le long de la Loire et du Cher. Environ 15 lignes de car Rémi accueillent les vélos en période touristique (jusqu'à 5 vélos par car).

-> La Région finance la réalisation d'infrastructures cyclables

Les contrats de territoire prévoient des financements à 50 % de pistes cyclables, pour le tourisme et le quotidien.

En chiffre

75 M€

• sont budgétisés pour l'acte II du Plan Régional des mobilités à vélo (2024-2027).

La Région soucieuse d'une **concertation** large sur les **mobilités**

De nombreuses réunions sont organisées pour permettre à chaque acteur de participer à l'élaboration des politiques locales et régionales de mobilité.

Des ateliers Rémi pour aborder les services ferroviaires

La Région organise chaque année 5 réunions publiques portant sur le fonctionnement des lignes de train Rémi. Un bilan des résultats de qualité de service y est partagé, et des échanges ont lieu sur les actions menées et à venir.

Des comités locaux des partenaires organisés dans chaque bassin de mobilité

À l'occasion de l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité, puis chaque année pour en suivre la mise en oeuvre, la Région pilote 30 comités locaux des partenaires, au plus proche des habitants et des territoires. Des échanges ont lieu pour aborder les objectifs et les mesures utiles pour développer les mobilités durables et coordonner les acteurs.

Des réunions en continu avec les acteurs

Les élus et services de la Région sont en contact constant avec l'ensemble des acteurs : A02 pour le transport scolaire, A0M pour assurer l'intermodalité avec les réseaux urbains, partenaires des deux projets de SERM sur le territoire, intercommunalités pour la mise en oeuvre des services de mobilité...

La Région réunit aussi chaque année un Comité régional des partenaires, pour obtenir des avis sur les principales évolutions sur le réseau Rémi.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://jeparticipe.centre-valde Loire.fr/>

En chiffre

4

L'équipe des chargés de mission mobilités durables de la Région est constituée de quatre personnes réparties sur le territoire.



La Région, acteur de
référence des **mobilités**
du quotidien en
Centre-Val de Loire

 Région Centre-Val de Loire

 RCValdeLoire

 Région Centre-Val de Loire

 regioncentre_valde Loire

 RegionCentreTV

 **LE TRI + FACILE** DÉPLIANT 

**RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE** 